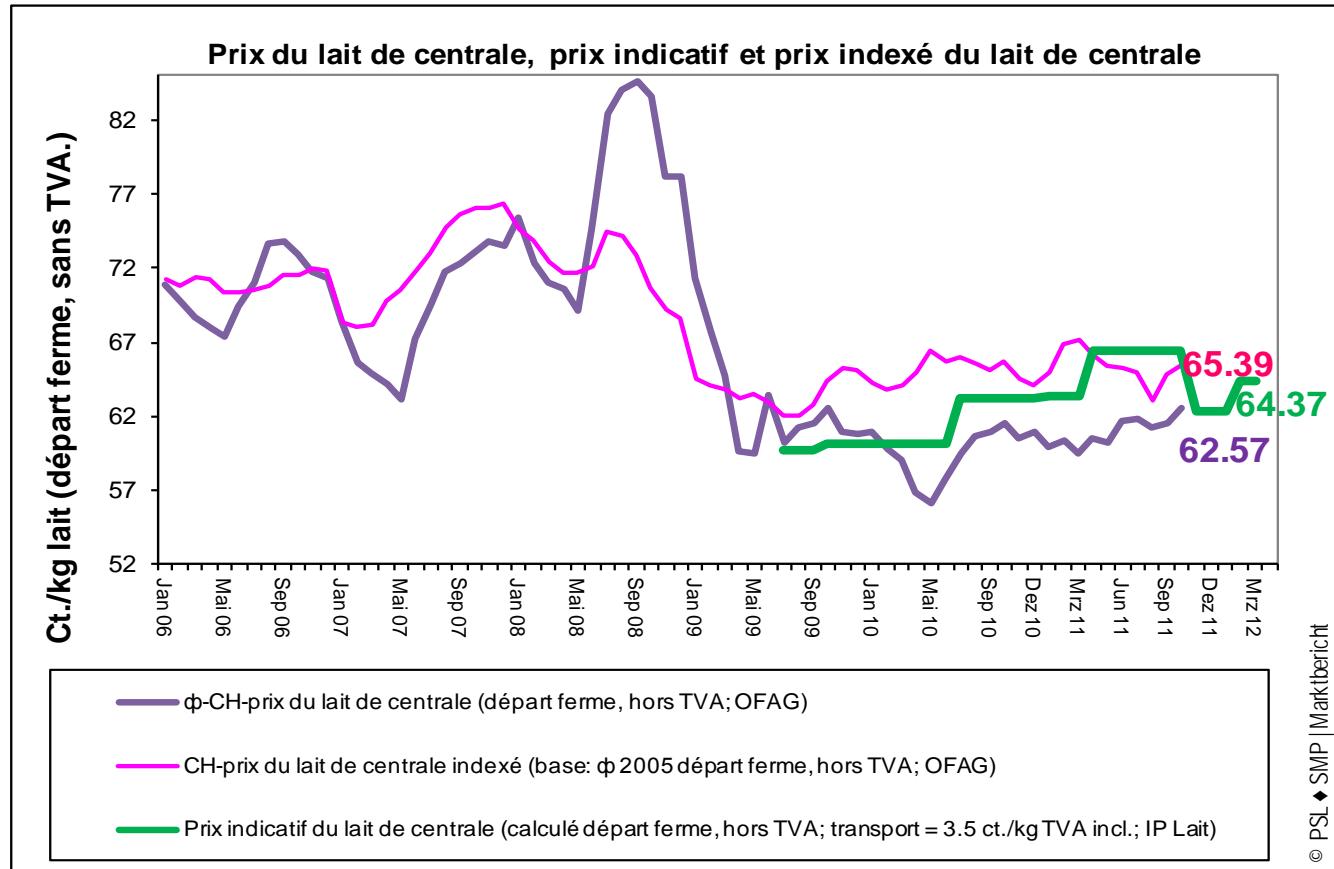


## Informations destinées aux organisations de producteurs

### Valeurs de référence et décisions de l'Interprofession du lait

#### Édition décembre 2011

##### 1. « Prix du lait A » (départ ferme)



En octobre 2011, le prix du lait de centrale ( $\phi$  A-B-C) était de 62,57 ct./kg, soit environ 3,8 centimes en dessous du prix indicatif décidé (prix A, converti en prix départ ferme). Actuellement, le prix du lait de centrale indexé se situe de fait un centime en dessous du niveau du prix indicatif publié par l'OFAG. Après une « plongée » liée principalement à la situation monétaire en août, le prix du lait de centrale indexé s'est à nouveau bien stabilisé ! De février à avril 2012, le prix indicatif officiel du lait de centrale du segment A décidé par l'IP Lait sera de 66,0 ct./kg (hors TVA, franco rampe du transformateur) ; cela fait, départ ferme, un prix payé de 64,37 ct./kg.

##### 2. Évolution de l'indice global et des indices partiels par rapport à l'indice du prix indicatif

En septembre et octobre 2011, l'indice global s'est à nouveau redressé. On constate des différences en particulier pour l'indice partiel « produits d'industrie non protégés », qui sont une conséquence directe des variations des taux de change. L'indice du prix de la crème affiche une valeur de 98,28 pour le mois d'octobre 2011, ce qui correspond à un prix de la crème de 10,73 CHF/kg de matière grasse du lait (→ prix du marché intérieur !). La baisse de 0,42 point (-45,9 ct./kg) découle directement de celle du prix indicatif intervenue en octobre 2011.

### 3. Prix du lait « A », « B » et « C » (franco rampe)

Le tableau ci-après montre les prix indicatifs périodiquement décidés dans le cadre de l'Interprofession du lait pour le secteur du lait de centrale (selon le (nouveau) concept adopté le 24 novembre 2010 par l'assemblée des délégués de l'IP Lait).

Période	Prix indicatif A		Prix indicatif B	Prix indicatif C
		Description		
	Ce prix indicatif vaut pour le lait du segment A avec 4 % de matière grasse et 3,3 % de protéine. Il est fixé chaque trimestre par le comité de l'IP Lait sur la base de l'évolution des prix du lait de centrale, de l'évolution des coûts des moyens de production agricoles et d'une analyse prospective des marchés.	Le prix indicatif du segment B correspond au « prix seuil ». Il est fixé d'après la valeur de matière première d'un kilo de lait transformé en poudre de lait écrémé destinée à l'exportation sur le marché mondial et en beurre pour le marché intérieur. En cas d'exportation de produits du segment B non écrémés, des corrections de prix sont possibles. Le prix seuil est calculé et publié chaque mois par la gérance de l'IP Lait.	Le prix indicatif du segment C correspond au « prix garanti ». Il est fixé d'après la valeur de matière première d'un kilo de lait transformé en poudre de lait entier, en poudre de lait écrémé et en beurre destinés à être exportés sur le marché mondial. Le prix garanti est calculé et publié chaque mois par la gérance de l'IP Lait.	
Année	Mois	(ct./kg, franco rampe, hors TVA, 4,0 % MG, 3,3 % protéine)		
2011	Janvier	65,0	55,1	35,2
2011	Février	65,0	58,3	38,0
2011	Mars	65,0	60,4	43,3
2011	Avril	68,0	60,9	46,3
2011	Mai	68,0	57,8	39,9
2011	Juin	68,0	57,2	35,4
2011	Juillet	68,0	57,2	33,0
2011	Août	68,0	56,0	30,3
2011	Septembre	68,0	54,2	26,7
2011	Octobre	64,0	53,1	23,1
2011	Novembre	64,0	54,7	27,0
2011	Décembre	64,0	55,3	27,8
2012	Janvier	Pas de prix indicatif décidé	55,2	29,4
2012	Février	66,0		
2012	Mars	66,0		
2012	Avril	66,0		

### 4. Décisions prises le 6 décembre 2011 par le comité de l'IP Lait et commentaire

Le comité de l'IP Lait s'est réuni le 6 décembre 2011 et a pris en substance les décisions suivantes concernant les prix :

- « **Prix indicatif A** » : Le prix indicatif du lait A franco rampe du transformateur, actuellement de 64,0 ct./kg, passera à 66,0 ct./kg pour la période de février à avril 2012, soit une augmentation de 2,0 ct./kg. À cet égard, les producteurs font valoir qu'un effet de base de 0,7 ct./kg, comme en avait discuté le comité de l'IP Lait lors de sa séance du 18 septembre 2009, a jusqu'ici été laissé de côté (« correction du niveau de prix »). Le prix du lait de centrale indexé pour octobre 2011 devrait de la sorte se situer à 66,1 ct./kg franco rampe du transformateur.
- Pour **janvier 2012**, l'IP Lait versera éventuellement un montant pour combler le déficit de remboursement de la loi chocolatière pour les matières de base laitières, comme le mois précédent. Le comité de l'IP Lait décidera de la suite à donner à cette affaire à la fin janvier 2012.

Le comité de l'IP Lait a en outre élu Andreas Hitz comme vice-président de l'organisation.

Reproduction autorisée avec mention de la source

Source : FPSL sur [www.swissmilk.ch](http://www.swissmilk.ch)

Berne, le 23 décembre 2011